

Département du Nord

Commune de

TROISVILLES



Arrêté 2024-08-01

COMMUNE DE TROISVILLES

ARRÊTÉ

DE RESTRICTION DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX

Nous Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,
Considérant les **travaux de branchements neufs aéro-souterrains ENEDIS** par la Société SADE CGTH,
Rue de la Cokerie, ZAE les Bruilles, 59278 ESCAUTPONT à compter du 03 septembre 2024 et pour une
durée de 25 jours,
Considérant qu'il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer la circulation et le stationnement des
véhicules sur une voie départementale,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Le stationnement des véhicules sera interdit sur la voie suivante :

- **18 Rue de la Sotière (D98)**
à compter du 03 septembre 2024 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité, avec une circulation alternée par feux tricolores. En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

Article 3 - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 19 août 2024.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.